

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CAUDRY

SÉANCE DU JEUDI 14 SEPTEMBRE 2023 – 18 h 30 –

DÉLIBÉRATION DST/14-09-2023/Q10

Date de convocation : 8 Septembre 2023

**Le Conseil Municipal de CAUDRY s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance publique,
sous la présidence de Monsieur BRICOUT Frédéric, Maire**

Nombre de conseillers en exercice : 33

Membres présents : M. BRICOUT Frédéric, Maire ; Mme BERANGER Agnès, Mme TRIOUX-COURBET Sandrine, M. RIQUET Alain, Mme THUILLEZ Martine, M. DOYER Claude, Mme RICHOMME Liliane, Adjoints au Maire ; Mme PLUCHART Claudine, Mme PRUVOT Brigitte, M. DEVIENNE Marc, M. MARIN Yves, Mme CHATELAIN Nathalie, M. DEUDON José, M. BALEDENT Matthieu, Mme DENIZON-LEVEAUX Violenne, Mme MATON Audrey, M. HISBERGUE Antoine, M. ROUSSEAU Jérémy, Mme CAILLAUX Céline, M. BRULANT Damien, M. BAUDOUX Aurélien, Mme DEMARQUE Ophélie, M. COLLIN Denis, Mme DISDIER Mélanie, Mme DESREUMAUX Sophie, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Membres absents ayant donné procuration (7) :

Mme MERY-DUEZ Anne-Sophie : procuration à M. BRICOUT Frédéric
M. POULAIN Bernard : procuration à Mme PLUCHART Claudine
M. BONIFACE Didier : procuration à M. BAUDOUX Aurélien
Mme DAUCHET Martine : procuration à Mme THUILLEZ Martine
M. CHMIELEWSKI Dominique : procuration à M. DEVIENNE Marc
Mme NAVEZ Patricia : procuration à M. DOYER Claude
M. DECALION Ismaël : procuration à Mme RICHOMME Liliane

Membre absent excusé :

M. BAJODEK Alban

Est désigné secrétaire de séance : Mme DEMARQUE Ophélie

OBJET : MODIFICATION N°02 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE CAUDRY – DÉLIBÉRATION FAISANT LE BILAN DE LA MISE À DISPOSITION DU PUBLIC ET APPROUVANT LA PROCÉDURE DE MODIFICATION DE DROIT COMMUN

Monsieur Aurélien BAUDOUX, Conseiller Municipal, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'ordonnance n°2012-11 du 5 janvier 2012 portant clarification et simplification des procédures d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-36 à 40, les articles L.153-41 à L.153-44 et R.153-20 à R.153-22 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme qui a été approuvé le 29/11/2006 et a fait l'objet de plusieurs évolutions : révision simplifiée le 13/08/2012, modification de droit commun le 08/03/2017, déclaration de projet le 16/03/2021, modification simplifiée le 10/06/2021 ;

Vu la délibération en date du 08/02/2023 « Délibération 08-02-2023/Q11 Annule et remplace » prescrivant la procédure de modification de droit commun n°02 du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu les avis des personnes publiques associées ;

Vu l'avis favorable de la MRAe de la Région Hauts-de-France en date du 04/04/2023 ;

Vu l'arrêté n°209-mai2023-ST de Monsieur le Maire en date du 15/05/2023 portant sur l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique.

Vu les pièces du dossier du PLU soumis à l'enquête publique du 09/06/2023 au 10/07/2023 ;

Vu le rapport d'enquête publique et les conclusions motivées du commissaire enquêteur ;

Considérant que cette procédure de modification de droit commun a été engagée dans le but de :

- **Modifier les règles de hauteur du règlement écrit pour la zone UF**, secteur destiné à accueillir les activités industrielles, artisanales, de services et commerciales, en portant la hauteur maximale à 30 mètres au nouveau règlement,
- **Répondre prioritairement aux impératifs techniques de la nouvelle activité** qui prévoit de s'implanter sur la zone industrielle, site vitrine privilégié du déploiement économique et industriel du territoire communal et intercommunal,
- **Optimiser l'usage du foncier** au sein de la zone industrielle et donner la possibilité aux activités existantes d'évoluer.

Entendu l'exposé du maire présentant le bilan de la concertation :

Certaines pièces du dossier, à savoir la notice explicative du projet, la délibération en date du 08 février 2023 « Délibération 08-02-2023/Q11 Annule et remplace » ainsi que le registre de concertation ont été tenus à disposition du public en Mairie de Caudry aux heures d'ouverture, pendant la phase d'étude soit à compter du 20/02/2023 jusqu'au 09/06/2023, date d'ouverture de l'enquête publique.

Aucune contribution n'a été apportée à ce registre.

Ces mêmes pièces ont également été mises à la disposition du public sur le site internet de la Commune à compter du 19/04/2023.

Afin de permettre la participation du plus grand nombre, il était également possible de formuler des observations à l'adresse suivante : plu@mairie.caudry.fr.

Aucune observation n'a été reçue.

Considérant que, conformément aux dispositions de l'article L153-43 du Code de l'urbanisme, le projet de modification de droit commun a été notifié aux personnes publiques associées pour avis en date du 13/04/2023 ;

Considérant l'avis des Personnes Publiques Associées suivants :

- La Chambre d'Agriculture a émis un avis favorable sans remarque particulière,
- Réseau de Transport d'Electricité (RTE) a répondu au courrier de notification en émettant des remarques sans objet avec la procédure de modification de droit commun engagée.

Considérant que le projet de modification de droit commun, l'exposé des motifs et les avis émis par les PPA ont été mis en enquête publique. Qu'il ressort de cette enquête :

- Aucune observation n'a été émise de la part du public,
- RTE a reformulé par courrier dématérialisé, adressé au commissaire enquêteur, les mêmes observations faites lors de la consultation des PPA. Ces observations sont sans objet avec l'enquête publique et la procédure engagée.

Considérant que le projet de modification du plan local d'urbanisme tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être adopté, conformément à l'article L.153-43 du Code de l'urbanisme ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE :

1. De tirer le bilan de l'enquête publique qui n'a fait apparaître aucune opposition au dossier de modification de droit commun n°02 du PLU de Caudry,
2. D'approuver la procédure de modification de droit commun n° 02 du PLU telle qu'elle est annexée à la présente ;
3. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

DIT :

Conformément à l'article L. 153-11 du Code de l'urbanisme, la présente délibération sera notifiée :

- au Sous-Préfet,
- aux présidents du Conseil régional et du Conseil départemental,
- aux présidents de la Chambre de commerce et d'industrie, de la Chambre des métiers et de la Chambre d'agriculture,
- au président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de schéma de cohérence territoriale
- à l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de programme local de l'habitat et d'organisation des transports urbains,
- Éventuellement aux maires des communes limitrophes

Le dossier de PLU approuvé sera transmis à la sous-préfecture de Cambrai au titre du contrôle de légalité.

Le dossier du PLU est tenu à la disposition du public à la Mairie de Caudry aux jours et heures habituels d'ouverture.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, ainsi que sur le site de la Commune <https://www.caudry.fr/>

La mention de cet affichage est insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département, conformément à l'article R.153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme.

La présente délibération sera exécutoire dès sa transmission à Monsieur le Sous-Préfet et l'accomplissement des mesures de publicités.
Au titre de l'article L.153-23 du Code de l'urbanisme, le document modifié fera l'objet d'une publication sur le Portail National d'Urbanisme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.



Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Frédéric Bricout", written over a horizontal line.

Frédéric BRICOUT

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Caudry
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **DEL140923_Q10**
Objet : **Modification n°02 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Caudry - Délibération faisant le bilan de la mise à disposition du public et approuvant la procédure de modification de droit commune**
Type de transaction : Transmission d'actes
Date de la décision : 2023-09-14 00:00:00+02
Nature de l'acte : Délibérations
Documents papiers complémentaires : NON
Classification matières/sous-matières : 2.1 - Documents d urbanisme
Identifiant unique : 059-215901398-20230914-DEL140923_Q10-DE
URL d'archivage : Non définie
Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215901398-20230914-DEL140923_Q10-DE-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : DELIB_140923_Q10.pdf Nom métier : 99_DE-059-215901398-20230914-DEL140923_Q10-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	1.5 Mo

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	15 septembre 2023 à	Dépôt initial
En attente de transmission	15 septembre 2023 à	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	15 septembre 2023 à	Transmis au MI
Acquittement reçu	15 septembre 2023 à 09h59min46s	Reçu par le MI le 2023-09-15